

Bulletin d'information

N° 29

Mars 2015

(Dépôt légal N° 24342/07)

Le Maire

Guy BOUCHAUD

mairie.saintmesmin@orange.fr

Secrétaire de mairie

Mme Christelle PROVOST

secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr

Gîtes :

gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

Site :

www.saint-mesmin.fr

Mairie ouverte

Mardi et Jeudi

de 9 h à 12 h30

et de 13 h à 16 h

Tél : 05 53 52 71 02

Fax : 05 53 52 79 77

Les permanences du Maire :

Mardi : de 9 h à 12 h

Jeudi : de 9 h à 12 h

Samedi : sur rendez vous



CHEZ NOUS

à

SAINT-MESMIN

Le printemps à Saint-Mesmin

SOMMAIRE

- Page 1 : Couverture
- Page 2 : Sommaire – Nos joies – Nos peines – Informations importantes
- Page 3 : Le petit mot du Maire
- Page 4 : Les informations : Le site internet – PLUI – Le Pagnon
- Page 5 : Les informations : Le Cantou – Travaux EDF-
- Page 6 : Les informations : Bouilleur de crus – Le feu
- Page 7 : Les informations : Les élections - Associations et manifestations : Repas des Aînés -
- Page 8 : Associations et manifestations : Le trail – Théâtre – Cérémonie du 19 mars
- Page 9 : Associations et manifestations : Le Club du temps libre - Les manifestations à venir
- Page 10 : Notre communauté de commune : Causes et Rivières en Périgord
- Page 11 : La page de nos lecteurs – Humour - Comptes rendus du conseil municipal du 28 janvier
- Page 12 : Comptes rendus du conseil municipal du 28 janvier
- Page 13 : Comptes rendus du conseil municipal du 17 mars
- Page 14 : Comptes rendus du conseil municipal du 17 mars
- Page 15 : Réglementation relative au tourisme
- Page 16 : Le trimestre en photos

NOS JOIES

De nouveaux habitants sont arrivés au Poteaux de Brussy depuis fin décembre, Céline et Christophe OSSEN, et leurs deux enfants Ceylya 3 ans et Kyllian 1 an.
Nous souhaitons la bienvenue à cette famille, et une très bonne intégration.

NOS PEINES



Le 9 mars, Maxime NOUHAUD né à Saint Mesmin le 29/04/1932 est décédé à l'âge de 83 ans à l'hôpital de Saint Yrieix. Habitant dans le hameau de Fargeas depuis sa naissance, Maxime NOUHAUD avait effectué 6 mandats soit 37 années comme conseiller municipal de 1971 à 2008. Il était estimé de tous, de nombreuses personnes se sont déplacées pour lui rendre un dernier hommage. Nous présentons à son épouse, à ses trois enfants, ainsi qu'à toute sa famille nos sincères condoléances.

ATTENTION, INFORMATION IMPORTANTE

A PARTIR DU 7 AVRIL 2015

CHANGEMENT DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Afin d'améliorer le service

**LA MAIRIE SERA OUVERTE AU PUBLIC LE MARDI ET LE JEUDI
DE 9H00 A 12H30 ET DE 13H00 A 16H00.**

L'avantage de l'ouverture de midi intéressera les personnes
qui travaillent à des horaires de bureau.

Les permanences du Maire restent inchangées, le mardi et le jeudi de 9h à 12h.

Le petit mot du Maire



Chers Lecteurs,

Au lendemain des élections départementales dont les résultats à SAINT-MESMIN sont conformes à la tradition j'espère que vous êtes tous en excellente condition pour profiter de ce printemps qui est pour l'instant pluvieux mais porteur d'espérances pour l'avenir de notre commune.

En effet , les prochaines semaines vont voir les travaux du Cantou terminés, ce qui va permettre l'accueil de plusieurs groupes de touristes et donc remettre un peu d'animation au cœur de notre village. Je le dis et je le répète, pour nous le tourisme est le complément indispensable à notre développement et donc à la survie de notre commune. Vous devez savoir que l'Etat a décidé de diminuer le montant des dotations aux communes et que pour nous il s'agira d'une baisse de 16 000 € sur notre allocation annuelle.

Heureusement la politique que nous menons depuis plusieurs années dans le domaine du tourisme et de l'ouverture vers l'extérieur a permis d'accroître notre population de plus de 20 % en 6 ans (310 habitants au dernier recensement de 2014) ce qui permet des rentrées fiscales supplémentaires et qui nous évitera peut être d'augmenter vos impôts fonciers cette année (Je rappelle que nous ne les avons pas augmentés depuis 2008). Grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement de 2011 à 2014 nous avons pu dégager une somme importante au profit de la section investissement, ce qui nous permet d'avoir des disponibilités financières pour reprendre des travaux d'aménagement de notre voirie communale et de financer les 500 000 € du Cantou pour lequel nous avons obtenu plus de 60% de subventions. L'obtention de ces dernières n'est pas le fruit du hasard mais le résultat de la présence à mes côtés, dans toutes les réunions auxquelles nous sommes conviés, de vos conseillers qui savent, chacun dans leur domaine, se faire apprécier et défendre vos intérêts.

A la fin du mois d'avril nous allons ensemble étudier le prochain budget, vous devez savoir que, conscients de la crise économique qui perdure, nous ferons tout notre possible pour préserver votre pouvoir d'achat. Cela demandera peut être quelques sacrifices en contrepartie. Vous devez en effet continuer à protéger nos routes en nous signalant toute utilisation de matériels lourds (débardage des bois, transports de produits d'épandage etc..) de façon à ce que nous puissions surveiller ces travaux et prendre les mesures de protection qui s'imposent.

Afin de donner l'envie de revenir à nos visiteurs nous allons continuer à organiser nos marchés de nuit et d'autres manifestations porteuses et vous devez nous aider en y assistant chaque fois que possible, nous allons commencer les aménagements des berges de l'Auvézère et lancer le projet de construction d'une nouvelle passerelle entièrement sur le domaine communal aux Côtes de Bâtissou (en aval du Saut-Ruban) qui reliera le Bourg de SAINT-MESMIN aux Forges de SAVIGNAC-LEDRIER, nous allons tenter de réparer à nos frais l'Etang de la Forge (L'ONF ne voulant pas engager de frais), nous allons relancer le projet de valorisation du site des Ages avec tous les propriétaires concernés ...

Vous le voyez nous continuons à valoriser notre fort potentiel touristique, indispensable pour notre économie et dans les prochains mois celui-ci devra être pris en compte dans le futur PLU/I. Pour cela nous avons besoin de votre implication plus importante dans les réunions publiques qui sont organisées à ce sujet. Vous devez savoir en effet que les nouvelles lois sur l'environnement sont très restrictives en matière de constructions nouvelles et d'occupation du sol. Si nous ne nous battons pas ensemble notre commune sera à terme menacée car aucune construction nouvelle ne sera possible et les extensions de l'habitat existant très limitées. La notion de camping à la ferme étant devenue très restrictive, nous avons actuellement une seule zone où le camping est autorisé. Avec ce PLU/I la réglementation sur les gîtes et des chambres d'hôtes va aussi évoluer et se durcir, c'est pourquoi j'invite tous les propriétaires de ce type d'hébergement à bien vérifier qu'ils sont déjà enregistrés en mairie et si ce n'est pas le cas de bien vouloir le faire avant la fin juin. De même, je rappelle que tout type de commerce ou d'activité doit faire l'objet d'une autorisation des services compétents (Chambre d'agriculture, chambre de commerce, douanes etc...). J'ajoute que ces services sont susceptibles d'effectuer dans les prochains jours quelques contrôles sur notre commune.

Bien sincèrement

Guy BOUCHAUD

INFORMATIONS

SITE INTERNET

Nous vous l'avions annoncé dans le précédent numéro, Saint-Mesmin possède maintenant un nouveau site internet, plus complet et plus moderne. Il est réactualisé chaque jour. Son adresse : www.saint-mesmin.fr Ayez le réflexe de consulter ce site pour tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Possédant de nombreuses rubriques, vous trouverez toutes les informations et les renseignements de la vie courante.

Un agenda vous avise des dates des prochaines manifestations, mais aussi de celles des réunions du conseil municipal, (Vous retrouverez dans ce site les rapports de ses réunions). Souvent, des liens vous renvoient à nos diverses sources de renseignements. Une page vous est consacrée, Vous avez une suggestion à nous faire, n'hésitez pas à la commenter sur notre site internet grâce à cette page.

Vous pouvez poser vos questions ou faire

passer une petite annonce, pour cela il vous faut simplement cliquer sur « contact » et remplir votre demande dans la page qui s'ouvre, ou poser vos questions qui seront rapidement mis en ligne.



REUNION PUBLIQUE P.L.U.I

Une réunion publique sur le P.L.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) s'est déroulée à la Mairie de Génis le 5 mars. Plusieurs habitants de notre commune était présents car nous avons convié tous les habitants ou propriétaires de Saint-Mesmin à participer à cette réunion sur la méthodologie du zonage (zones urbaines et à urbaniser) afin de nous aider à prendre en compte les avis et les projets de chacun.

Le PLUI détermine en effet les grandes orientations sur l'occupation des sols et du territoire de demain en termes d'aménagement, des futures zones constructibles, de nouveaux équipements, des secteurs agricoles ou naturels à préserver, des terrains constructibles et sous quelles conditions etc...

Les participants ont pu constater que malgré tous nos efforts, il n'était guère possible de modifier ce que le bureau d'études nous proposait. En effet, ce bureau d'études applique strictement la réglementation intransigeante, c'est pourquoi il apparaît nécessaire d'être présents nombreux à chaque réunion publique pour lui faire comprendre la réalité du terrain et lui faire prendre en compte certaines de nos propositions.

LES PAGNONS

Aux Pagnons, Truus VAN DALSEM et Harry VAN GALEN annoncent l'ouverture officielle d'une brocante « bric à brac » ainsi que la création d'une Association créée le 10 janvier 2015.

Cette association a pour but la découverte des procédés divers de fabrication et d'utilisation de la porcelaine et du papier dans la région. Elle propose aux personnes qui sont intéressées, par le moyen de séjour de courte durée, de participer aux divers procédés de fabrication avec l'utilisation des matières premières.

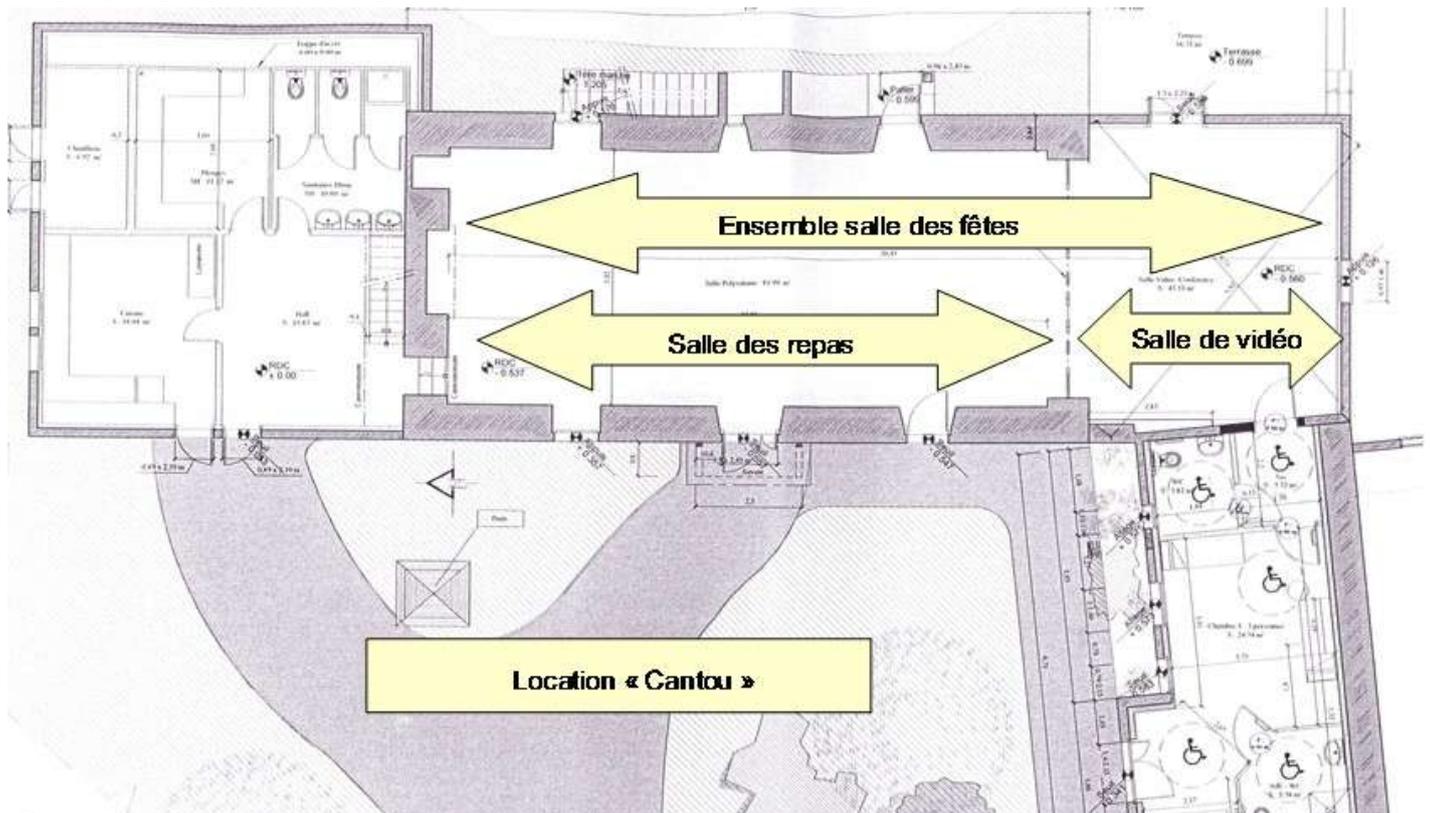
Ils sont déjà très bien implantés sur la commune, avec 3 gîtes pour 5, 4 ou 2 personnes et un atelier de stages artistiques avec cours de dessin aquarelle, acrylique et de Céramique. Ils sont ouverts toute l'année. Ils connaissent bien l'environnement et vous donneront des conseils pour réussir vos vacances. Ils sont implantés dans la région depuis 20 ans.

Tél 05 53 52 86 80 Site Internet : www.lepagnon.nl/ et www.truusvandalsem.nl/

INFORMATIONS

LE CANTOU

Les travaux de rénovation pour la mise aux normes et mise en conformité de notre gîte de groupe le Cantou touchent à leurs fins. De nombreuses transformations ont eu lieu. La toiture et le changement de toutes les menuiseries ont été réalisés pour permettre une meilleure isolation. A l'étage, les dortoirs ont été transformés en chambres de 2, 3 ou 4 lits, l'ensemble permet un couchage de 30 personnes maximum. Plusieurs wc et douches ont été rajoutés. Au rez-de-chaussée des modifications ont été faites pour recevoir les personnes à mobilité réduite, (une chambre, des toilettes et une salle d'eau). Dans le prolongement du bâtiment, une chambre supplémentaire indépendante avec toilettes et douches a été construite pour le responsable de chaque groupe qui viendra séjourner et veiller à la sécurité du groupe.



La salle principale a été agrandie par la démolition de la cheminée qui séparait les deux pièces afin d'en faire une salle des fêtes confortable et plus grande. Une cloison amovible viendra remplacer cette cheminée ce qui permettra d'en faire une salle de travail indépendante équipée pour des conférences avec vidéo. Le Cantou se louera en totalité ou en partie, pour des séjours de plusieurs semaines, des week-ends, ou seulement à la journée, toujours en gestion libre. Les tarifs sont disponibles à la mairie ou sur notre site internet.

EDF

Les travaux pour le renforcement du réseau électrique à La Côte et Veau Le Côteau sont terminés. Un accord des riverains pour les travaux aux abords de leurs parcelles était nécessaire et tout s'est bien passé. En ce qui concerne les Bessades, les travaux ont dû être provisoirement suspendus car tous les accords n'ont pas été obtenus, ce qui pénalise les autres usagers qui sont toujours victimes de microcoupures de courant. Le Maire nous assure qu'une solution devrait être prochainement trouvée et que le chantier devrait repartir en avril.

Le 20 Juin découverte du Cantou
réservée aux habitants de Saint-Mesmin
Un buffet campagnard sera offert à cette occasion.

INFORMATIONS

BOUILLEUR DE CRUS



Comme chaque année, Mr POMPOUGNAC, le bouilleur de crus est arrivé sur notre commune début mars. Il se tient encore quelques jours, toujours au même endroit, sur le terrain communal, entre le Bourg et le Frugier.

LE FEU

Comment faire du feu sans provoquer un incendie.

Attention ! L'emploi du feu est soumis à trois conditions : La date, la météo et la réglementation municipale

1 La date

Période d'interdiction dans les zones sensibles: (sauf autorisation municipale à demander 5 jours avant)
15 février au 15 mai - 15 juin au 15 octobre

2 La météo

Par vent fort, s'informer préalablement en mairie : une interdiction exceptionnelle peut être ordonnée. La meilleure solution est de s'abstenir.

3 La réglementation locale

Les maires peuvent prendre des arrêtés municipaux complémentaires, plus restrictifs que les règles départementales. Il convient donc avant toutes choses de se renseigner préalablement à la mairie.

Quand brûler ?

- 1 Pendant les périodes autorisées
- 2 Juste après une pluie, de préférence
- 3 Aux heures fraîches de la journée, le matin ou en fin d'après midi.

Avant de brûler il faut :

- 1 S'assurer qu'aucun végétal ne se situe à proximité du foyer ni au-dessus de celui-ci.
- 2 Trouver une surface débroussaillée en totalité ou effectuer le débroussaillage total de la surface sur laquelle le brûlage s'effectuera.
- 3 Amener de l'eau à proximité du foyer (suffisamment pour éteindre un feu naissant : un tuyau d'arrosage ou un bac de 50 litres environ).
- 4 Préparer le foyer en allumant des brindilles afin de brûler l'herbe. Laisser le feu s'étaler sur les herbes et lorsqu'il a atteint un diamètre suffisant (2 à 3 mètres de diamètre), l'éteindre.
Placer les végétaux à brûler au centre du cercle noirci. Ainsi, le feu ne risquera plus de s'échapper en courant sur l'herbe. On ne sait jamais, en cas d'urgence vous pourriez être amené à vous absenter quelques instant.

Pendant le brûlage :

- 1 Allumer le feu. Eviter d'utiliser les huiles de vidanges, les pneus, ou l'essence qui sont des produits polluant l'air et l'eau (de nos jours, ces produits sont entièrement recyclés : Les amener chez votre vendeur qui est obligé de les reprendre ou bien à la déchetterie si celle-ci est équipée) . Le papier et la cagette à légumes sont les moyens les plus écologiques et les plus efficaces pour démarrer un feu, même par temps humide. Ne brûler que des déchets végétaux. Les ordures ménagères sont recyclées ou incinérées dans des usines spécialement équipées de filtres pour diminuer la pollution.
- 2 Surveiller le feu pendant toute la durée de l'incinération. Ne s'absenter sous aucun prétexte, même 5 minutes, Les pompiers disent toujours : « 1 minute, un verre d'eau, 10 minutes, un canadiar ».
- 3 Pendant le brûlage, contrôler la hauteur de flammes produites par la combustion des déchets végétaux. Elle entraîne des brandons susceptibles de mettre le feu ailleurs. Avec un simple pulvérisateur d'eau (type pulvérisateur à traiter) réduire la hauteur des flammes (aucune gêne de l'efficacité du feu) ou bien de temps en temps, mettre un peu d'eau sur le foyer à l'aide d'un récipient.

Après le brûlage :

Noyer le foyer en retournant les cendres, à l'aide d'une fourche par exemple. Il s'agit de jeter une grande quantité d'eau sur le feu afin de s'assurer qu'il ne contient plus de chaleur. Attention, bien retourner les cendres en les arrosant : des braises peuvent couvrir pendant plusieurs heures et profiter d'un coup de vent pour déclencher un incendie.

INFORMATIONS

ELECTIONS

Les 22 et 29 mars, nous avons voté lors des élections départementales pour notre nouveau canton
« ISLE, LOUE, AUVEZERE »

Quatre listes étaient engagées. Les résultats du premier tour pour **Saint Mesmin** sont :

		UNION DES DEMOCRATES Nathalie MAILLER J.P. CUBERTAFON	MAJORITE DEPARTEMENTALE Annie SEDAN Bruno LAMONERIE	FRONT NATIONAL Josiane MARCHESI Frank REVIL	FRONT DE GAUCHE Laurence MEYNARD J.C. PINAULT
N / d'habitants	308				
N / Inscrits	222				
N / de votants	136				
Abstentions	86				
Suffrages Exp	127	51	40	23	13
Bulletins blancs ou nuls	9				
Pourcentages exprimés	61.26%	40.16%	31.50%	18.11%	10.24%

Les résultats pour de ce premier tour ont sur **le canton**

Majorité Dep. 37.65%, Union des Démocrates 29.45%, Front de Gauche 16.52% et Front national 16.38%

		UNION DES DEMOCRATES Nathalie MAILLER J.P. CUBERTAFON	MAJORITE DEPARTEMENTALE Annie SEDAN Bruno LAMONERIE
N / d'habitants	308		
N / Inscrits	222		
N / de votants	151		
Abstentions	71		
Suffrages Exp	137	72	65
Bulletins blancs ou nuls	14		
Pourcentages exprimés	68.02%	52.55%	47.45%

Les résultats définitifs pour **le canton** sont :

Majorité Départementale. 55.98% avec 38240 voix, **Union des Démocrates 44.02%**, avec 3007 voix

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

REPAS DES AINES



Avec la fermeture provisoire du Cantou pour cause de rénovation, nous avons reçu nos aînés le 10 janvier au restaurant de Clairvivre pour le traditionnel repas de la nouvelle année. En hommage à nos saint-mesminois qui nous ont quittés en 2014 et à nos compatriotes qui sont morts durant les événements du début de l'année, une minute de silence a été observée dès le début du repas. Annie SEDAN notre conseillère générale faisait partie de notre table de 70 convives qui se sont retrouvés pour déguster un succulent repas préparé par les Chefs de

Clairvivre. Le transport de certains convives a été assuré par les conseillers municipaux.

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

LE TRAIL

Le 22 février, le 5ème trail des Gorges de l'Auvézère a eu lieu au départ du Bourg de Saint-Mesmin.

Le trail qui a vu le jour sur notre commune en 2011 voit chaque année le nombre de participants augmenter. Ce sont 280 inscrits qui sont partis sur nos chemins pouvant atteindre un dénivelé de 1430m sur des distances de 10, 17 ou 28kms. Ils sont passés dans les magnifiques Gorges, sur des sentiers en sous bois balisés dont une partie le long de la rivière avec, provisoirement, la traversée de l'Auvézère sur un filet tendu entre les deux rives.

Cette course est ouverte à tous, licenciés sur présentation de leur licence, et non licenciés avec un certificat médical « d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition ».

Le parcours de 28 kms était ouvert aux Espoirs /Séniors et Vétérans, celui de 17 kms était ouvert aux Cadets, Espoirs, Séniors et Vétérans et celui de 10 kms était ouvert à tous et complété par une randonnée. Devant l'ampleur que prend cette manifestation, nous envisageons pour l'année prochaine de faire cette épreuve sur deux jours avec peut être une course de nuit. Le Maire et l'organisateur remercient les propriétaires qui ont autorisé le passage sur leurs sentiers privés.



THEATRE



Le 14 mars à 20 h30, la primeur de la représentation de leur nouveau spectacle de théâtre et de danses par la « Troupe du Saut Ruban » a eu lieu à Clairvivre (toujours à cause de nos travaux de rénovation du Cantou). La grande salle du cinéma était comble car, de nombreuses personnes de Saint-Mesmin et des communes voisines étaient venues applaudir nos comédiens. La «troupe du Saut Ruban», une fois de plus a su démontrer ses talents. Une prochaine représentation devrait avoir lieu au Cantou en septembre. La troupe recrute de nouveaux adhérents pour faire du théâtre ou de la danse folklorique. N'hésitez pas à venir rejoindre cette équipe.

CEREMONIE DU 19 MARS



Cette année la commémoration du cessez le feu en Algérie du 19 mars 1962 a eu lieu à 17h dans le bourg de Saint-Mesmin . Les 4 communes de Génis, Salagnac, Sainte Trie et Saint Mesmin étaient réunies pour cette occasion. Après la cérémonie la municipalité a convié tout le monde à partager ensemble le verre de l'amitié.

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

LE CLUB DU TEMPS LIBRE

Après la trêve estivale, le Club du Temps libre a de nouveau ouvert ses portes depuis le jeudi 2 octobre. Si vous aimez vous rencontrer, rire ou vous amuser et si le jeudi après midi entre 14 et 17 h vous convient, venez les rejoindre. Ouvert à tous, jeunes, moins jeunes, hommes ou femmes. Une seule chose est obligatoire, la bonne humeur. Jeux de cartes, tricot, broderie, échange ou prêt de livres ou revues, pétanque ou simplement partager des recettes de cuisine. Toutes les autres idées seront les bienvenues. Aucune adhésion n'est demandée. Vers 16 h c'est la pause café ou thé accompagnée souvent de pâtisseries confectionnées par un ou plusieurs des visiteurs du jour.

LES MANIFESTATIONS A VENIR

1er mai frotte à l'ail : L'A.C.C.A organise sa fameuse frotte à l'ail réservée aux résidents et propriétaires à Saint-Mesmin.

8 mai deux cérémonies : La première 11h au cimetière Alsacien de Clairvivre, remise de la médaille militaire à André PICHON et du Titre de Reconnaissance de la Nation à Raymond MOYEN. Le verre de l'amitié sera offert à Clairvivre.

La deuxième à l'occasion de la sortie d'un livre sur Charles SARLANDIE, une cérémonie aura lieu à 17h00 avec un dépôt de gerbe au Monument aux Morts dans le Bourg de Saint-Mesmin. Un pot de l'amitié offert par la municipalité sera servi pendant les dédicaces, qui auront lieu dans la salle d'accueil.

3 juin le Raid Séniors : Val Natura fera étape sur notre commune. Après le succès du Périgord Raid Aventure, qui s'est déroulé sur nos cantons d'Excideuil et Savignac les Eglises en août 2014, le Conseil Général de la Dordogne a de nouveau choisi Excideuil et ses alentours comme territoire de jeu pour son Val Natura, rallye sportif pédestre réservé au plus de 55 ans qui aura lieu du 2 au 5 juin.

La municipalité remercie les propriétaires qui ont autorisé le passage de ce raid sur leurs sentiers privés.

5 juillet vide grenier et randonnée : vide grenier toute la journée dans le bourg à partir de 7h du matin et randonnée pédestre à partir de 10h. Une animation surprise est prévue l'après midi.

Buvette, grillades, frites et casse-croûtes seront présents sur le site.

22 juillet 1^{er} marché de nuit : dans le Bourg de Saint-Mesmin, à partir de 18h avec une animation différente à chaque marché. Vente de produits régionaux, expositions, buvette, frites, grillades. Pour votre restauration sur place, mise à disposition gratuite de tables, planchas, barbecues et pour la joie de vos petits, une structure gonflable pour enfants. Les marchés de nuits sont tous prévus dans le Bourg ou transférés sous les chapiteaux en cas de mauvais temps.

25 et 26 juillet VARI'ART : organise de 10h à 19h comme chaque année la route des métiers d'art avec une vingtaine d'artistes de toutes origines. Ils ouvrent leurs ateliers et vous accueillent pour une visite. Cette route de Pompadour à Cognac sur l'Isle passera à Saint-Mesmin aux Pagnons chez Truus et Harry Van Galen où vous pourrez admirer, tableaux et émaux.

Pour plus de renseignements Site : variart.fr mail : info@variart.fr

5 août 2^{ème} marché de nuit : ouvert à partir de 18h.

19 août 3^{ème} marché de nuit : ouvert à partir de 18h, ce marché sera le dernier de la saison.

6 septembre pèlerinage : Sur la colline des Ages.

18 décembre Noël des enfants .

NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Chaque trimestre, nous vous parlons de notre Communauté de Communes. Aujourd'hui c'est du personnel qui la compose et du patrimoine qui nous appartient à tous, que nous parlerons.

LES PERSONNELS

La Gestion de la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord est assurée par 40 délégués élus et la direction par du personnel professionnel en majorité des fonctionnaires territoriaux, recrutés par ces élus.

Le Président de la Communauté de Communes et de l'EPIC est Charles LABROUSSE il est assisté de 6 vice-présidents.

Le bureau Communautaire est composé des 20 maires, auxquels s'ajoutent 17 délégués pour former le conseil communautaire.

Les compétences sont réparties dans 6 commissions qui se réunissent plusieurs fois par mois et sont présidées par les vice-présidents :

Mme Annie SEDAN (Services à la population)

Mr. Jean-Michel QUEMERE (Finances)

Mr. Guy BOUCHAUD (Développement économique et touristique)

Mme Corinne DUCROCQ (Enfance et Petite Enfance)

Mr. Bruno CHAUPUIS (Urbanisme)

Mme Yveline LOPES (Gestion du Patrimoine Intercommunal).

Afin d'assister les élus pour la programmation et la mise en œuvre des actions de la communauté de communes, l'équipe de la communauté de communes est organisée de la manière suivante :

Le Directeur, Vincent LETICHE, s'occupe des services généraux, du pôle administratif et de la communication, avec Magali MICHAUD et Frédérique COSSE. Vincent Létiche s'occupe aussi du développement, de la voirie et de l'urbanisme avec Loïc LE PONTOIS et Nicolas LAMY, aidés pour la gestion du patrimoine et l'entretien des locaux par Christine GARGOLY.

Le service Enfance et Jeunesse est quant à lui dirigé par Christel FERRANDO, aidé pour la coordination et l'administration par Nadège RAVIDAT et pour le pôle technique et pédagogique par, Sylvie PEYTOUR, directrice ALSH d'Excideuil, et Nathalie RIBEROLLE, directrice ALSH de St Privat à Savignac les Eglises et Lounes BENYAHYA directeur ALSH de Salagnac, avec l'aide de Amandine LAHOUSSE, Brigitte MAVIE, Morgane THOMASSON et Leila MORENO. Des animateurs en mission temporaire viennent se joindre à eux.

Pour le SPANC, (Service Public d'Assainissement Non Collectif) c'est Amélie BOUHOURS qui en a la charge, aidée par Sandy BUXERAUX pour le pôle contrôle.

Romain ESCANDE est directeur de l'EPIC (Office de Touriste géré par la communauté) il est aidé dans sa tâche par Anja VERGNON. Pendant la saison touristique des saisonniers de passage complètent l'équipe.

C'est donc un total de 19 personnes en permanence qui composent l'ensemble du personnel.

LE PATRIMOINE

En 2009 lors de notre adhésion à la communauté de communes de Causses et Rivières, Le siège social était dans une annexe de la mairie de Mayac. Il a été transféré en 2010 à Excideuil 1 Avenue André Audy après l'achat, par la communauté, des anciens locaux de la DDE.

En 2009 la communauté venait d'acquérir l'ancien terrain militaire de Savignac les Eglises, baptisé depuis Le Causse de Savignac. D'une superficie de 410 hectares. Ce terrain est au cœur d'un projet de développement des énergies renouvelables et destiné à recevoir sur 25 hectares une centrale solaire avec l'implantation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques qui dans un proche avenir devraient financer une grande partie de nos dépenses. Plusieurs hectares de ce site sont progressivement aménagés pour les sports de pleine nature, sentiers de randonnée, parc de marche nordique, parcours de santé, aménagement d'un parc de fitness de pleine air etc. Une petite partie est louée au SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) pour l'entraînement des pompiers, la sécurisation de l'ensemble du Causse et l'entretien des chemins qui le sillonnent.

La communauté possède aussi sur la commune de Mayac, un terrain qui constitue la ZAE de Chardeuil et qui accueille la Zone d'Activités Economiques. Cette ZAE répond aux exigences de nombreux entrepreneurs pour la création de leurs bâtiments. Idéalement située sur l'axe Périgueux-Excideuil, avec une déchetterie à proximité, la ZAE propose 7 lots de 1 600 à 1 700 m² viabilisés, aux normes et disponibles à des prix très attractifs (2 € le m²).

En 2011, le conseil communautaire a voté l'achat du château de Saint Privat à Savignac Les Eglises (ancien centre de vacances de la SOGERMA) pour un tarif très avantageux. Une partie des annexes est aménagée pour accueillir le centre de loisirs et d'accueil des enfants de Savignac les Eglises (plus de 60 enfants). Le château a été loué au SDIS qui y a installé un centre de formation départemental et qui envisage même d'en faire un centre de formation régional. Le loyer mensuel de 4 000 € environ permet à la communauté de communes d'avoir des ressources complémentaires. Un minibus financé par de la publicité avec accès pour les personnes handicapés vient compléter le patrimoine de notre communauté de communes. Le trimestre prochain nous vous parlerons de ses compétences

LA PAGE DE NOS LECTEURS



QUESTIONS - REPOSES

Question :

Pourquoi les poules font de drôles d'œufs à Mont Cocu?
(Photo envoyée par Colette POUYADOU).

Réponse :

Peut-être que les poules ont un grain de folie avec l'arrivée du printemps.

HUMOUR

Subtilités de la langue française :

Quand un homme se meurt, on dit qu'il *s'éteint*; quand il est mort, on l'appelle « *feu* » ?!

Pourquoi appelle t'on « *coup de grâce* » le *coup qui tue* ?

On *remercie* un employé quand on n'est pas content de ses services.

Pourquoi dit-on d'un pauvre malheureux, ruiné et qui n'a même plus un lit dans lequel se coucher, qu'il est dans de *beaux draps* ?

Comment distinguer le *locataire* du *propriétaire* lorsque ces deux personnes vous disent à la fois : « Je viens de *louer* un appartement » ?

Pourquoi *un bruit transpire* t-il avant d'avoir couru ?

Pourquoi *lave t'on une injure* et *essuie t'on un affront* ?

On passe souvent des *nuits blanches* quand on a des *idées noires*.

Pourquoi, lorsqu'on veut avoir de l'*argent devant soi*, faut-il en *mettre de côté* ?

Pourquoi, lorsque vous ne partagez pas l'avis de quelqu'un, dit-on que "*les avis sont partagés*" ?!

Et pour en terminer, réjouissons-nous que ce soient *les meilleurs crus* qui donnent les *meilleures cuites* !

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2015

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents 11 votants 11 L'an deux mil quinze, le 28 janvier le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 20 janvier 2015, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes Sandra COMBY, Yvette DEVAUD, Annick JACQUET, Nathalie VESLARD, Mrs Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean Pierre DURAND, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE, Olivier ROCHE **SECRETAIRE** : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur le montant de la subvention allouée aux familles pour les voyages scolaires. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1/ Montant de la subvention accordée aux familles pour les voyages scolaires.

Le Maire rappelle qu'en 2014 le montant de cette subvention était de 70 € et demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant octroyé en 2015.

. Le conseil décide à l'unanimité de maintenir en 2015 le taux actuel de 70 €.

2/Délibération sur demande de subvention complémentaire au Conseil Général pour la rénovation du Cantou.

Le Maire explique que le montant de la subvention complémentaire sollicitée auprès du Conseil Général pourrait être augmentée (60 000 € au lieu de 25 000 €) il demande donc l'autorisation de solliciter cette aide complémentaire.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à solliciter cette subvention complémentaire.

3/Point de situation sur le projet éolien.

Le Maire indique que l'Armée de l'Air vient d'émettre un avis défavorable pour l'implantation d'éoliennes dans la forêt de Vaux mais accepte le projet d'implantation dans la forêt de Born.

Il ajoute que suite à cette décision la société Phoebus Energy va préparer son projet dans ce sens et devrait déposer le permis de construire avant la fin 2015.

4 /Etude des tarifs de locations des bâtiments

Le Maire précise que suite à l'évolution du coût et de la rénovation du Cantou il apparaît nécessaire de revoir certains prix de location à la hausse.

Après un long débat le conseil décide à l'unanimité les prix qui seront pratiqués en 2015 et détaillés dans les annexes jointes.

5/Renouvellement de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité du travail.

Le Maire explique que la commune adhère depuis des années à ce Pôle santé au profit des employés municipaux et que ceux ci en sont satisfaits .Il demande donc l'autorisation de renouveler la convention pour 2015. Le Conseil accepte à l'unanimité.

6/Adhésion au groupement de commande d'énergie.

Le Maire explique que le regroupement de plusieurs communes pour l'achat d'électricité au profit de gros consommateurs comme la carrière COULAS permettrait de leur faire bénéficier de prix plus avantageux. Il ajoute que le SDE 24 propose aux communes de créer ce groupement de commande d'énergie qui irait dans ce sens. Il demande au Conseil l'autorisation d'adhérer à ce groupement.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Divers :

Les membres du Conseil déterminent ensemble les dates des prochaines manifestations et acceptent à l'unanimité les dates suivantes :

- Dimanche 22 février Trail Auvézère .
- 8 mai commémoration à CLAIRVIVRE à 11h00 suivie d'un pot de l'Amitié offert par la Cité.
- Samedi 6 juin à partir de 12h00 Buffet Communal dans le Cantou suivi d'une visite guidée du local.
- Dimanche 5 juillet : Vide Grenier et randonnée pédestre avec repas à midi.
- 17 juillet journée Communauté de Communes sur le domaine de St-PRIVAT (Savignac Les Eglises).
- 22 juillet, 5 août et 19 août marchés de nuit.
- 18 décembre Noël des enfants dans le Cantou avec animation à déterminer.

PLU/I :

Le Maire invite les conseillers à inciter les habitants à venir assister aux prochaines réunions publiques qui seront organisées. (Les dates seront communiquées dès que possible).

Taxes locales :

Le Maire annonce que la commission communale devra se réunir avant la fin février pour mettre en application les nouvelles directives et règles gouvernementales en matière de fiscalité sur le bâti et le non bâti , ce qui pourrait entraîner une modification des critères déjà attribués et une variation du montant des impôts locaux à payer (Bâti et non bâti).

Voirie 2015 :

Le Maire demande aux Conseillers le point exact des travaux de voirie que la commune devra réaliser en 2015 de façon à inscrire ce programme au budget.

Les voies communales Poteau de Brussy- Château ; Les Bessades- Veau Le Côteau, entrée de Lavaurie sont considérées comme prioritaires.

Des devis vont être demandés aux entreprises LASTERNAS, LASCAUX et CELERIER.

Elagage :

Le Maire rappelle que les propriétaires riverains des chemins ruraux ou communaux doivent veiller à ce que leurs arbres ne penchent pas ou n'empiètent pas sur le domaine public et donc qu'ils doivent procéder à l'élagage des bordures. Il rappelle aussi que la commune propose à ces riverains d'élaguer par ses propres moyens ces bordures à condition que le bois récupéré à l'occasion reste la propriété de la commune. Il précise que c'est sur ces bases là qu'il a adressé un courrier à certains propriétaires et que le cantonnier a déjà commencé l'élagage.

L'ordre du jour étant épuisé, la fin de la réunion a lieu à 23h00.

Le Maire Guy BOUCHAUD

Nombre de Conseillers : en exercice /_11_/ présents /_10_/ votants /10_/ L'an deux mil quinze, le 17 mars le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes Sandra COMBY Yvette DEVAUD, Annick JACQUET, Guy BOUCHAUD, Guy HAYE , Jean Pierre DURAND, Olivier ROCHE , Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absents Nathalie VESLARD **SECRETARE** : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence. Il excuse l'absence de Nathalie LEGAY retenue par ses obligations professionnelles. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants : Renouvellement de l'adhésion au syndicat d'énergies du SDE 24, l'autorisation d'encaisser un chèque de remboursement des dégâts de la grêle et l'acceptation de l'avenant N°1 aux travaux du Cantou. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1/ Renouvellement de l'adhésion au syndicat d'Energie du SDE 24.

Le Maire rappelle qu'en 2010 la commune a adhéré à ce syndicat afin de bénéficier de l'aide apportée par le syndicat en matière de gestion des contrats d'énergie ce qui permet en particulier de réaliser des économies en matière d'abonnements et de dépenses liées à la fourniture d'énergie.

Il souligne que depuis cette date des économies importantes ont été réalisées grâce à la surveillance effectuée par le syndicat et qu'il serait souhaitable de continuer dans ce sens. Il précise que le coût annuel de cette adhésion est de 100 € plus 0,25 € par habitant. Le Conseil accepte à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion .

2/Remboursement des dégâts occasionnés par la grêle en août 2013.

Le Maire explique que le montant déjà versé par l'assurance fin 2013 était de 11 000 € et qu'il vient de recevoir le reliquat, soit 3004 € maintenant que les travaux sont réalisés.

Il demande donc l'autorisation du conseil pour encaisser ce chèque ce qui est accepté à l'unanimité.

3/Avenant N° 1 aux travaux du Cantou.

Le Maire indique que les travaux avancent et qu'il conviendrait que la salle de réunion qui sera dans le Cantou soit aux normes vidéo et acoustiques modernes car celle-ci servira à certaines réunions du Conseil communautaire pour les 37 délégués. Il présente un devis de 4 850 € HT qu'il a fait réaliser par la société SPIE pour équiper cette salle en vidéo, acoustique et informatique . Il ajoute que cette société est agréée par les bureaux d'études et est déjà présente sur le site pour toute la partie électrique. Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer cet avenant.

4 /Vote du compte administratif 2014.

Le Maire présente le compte administratif 2014 qui fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 82 067 € et un résultat d'investissement excédentaire de 159 976 € ce qui représente un résultat global excédentaire de 242 043 €.

Il ajoute que ces économies réalisées sont à mettre au crédit d'une gestion rigoureuse mais aussi à celui des employés qui respectent les consignes en matière d'économies de toutes sortes et en matière d'entretien des matériels et bâtiments publics .Ce résultat permet de financer le Cantou et de reverser 136 068 € en excédent de fonctionnement sur le budget 2015 , dont une partie pourra être affectée à la voirie communale. Le Conseil accepte à l'unanimité ce compte administratif qui laisse entrevoir lors de l'élaboration du budget en avril prochain ,le maintien des taxes communales à leur niveau actuel malgré une dotation de l'Etat en diminution de 16 000 €.

5 / Projet bassin d'eaux vives :

Le Maire explique que la communauté de communes s'est engagée à porter le projet de réalisation du bassin d'eaux vives à partir de 2016 et que d'ici là il serait souhaitable que la commune soit propriétaire des berges situées tout le long de la rivière. Il ajoute que les négociations sont en cours pour acquérir les bois situés sur la rive gauche , que la mairie vient d'acquérir plusieurs parcelles sur la rive gauche et qu'elle est aussi propriétaire d'une parcelle située sur la rive droite aux Côtes de Batissou . Il ajoute qu'il va céder gratuitement à la commune, une bande de terrain qui longe la rivière et qui mène de cette parcelle au Pont de SAINT-MESMIN, ainsi qu'une autre parcelle riveraine à celle des Côtes de Batissou de façon à créer un cheminement qui reliera le Bourg de Saint Mesmin et les Forges de Savignac via une passerelle et Veaupeytourie..

Il précise que le projet initial d'implantation d'une passerelle en amont du Saut Ruban doit être abandonné car ce projet implique trop de contraintes liées au bon vouloir de 4 propriétaires différents ou de leurs héritiers.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'élaboration de ce nouveau projet qui devrait voir le jour au plus tard fin 2017.

6/ Octroi d'une subvention au profit d'une élève de la commune scolarisée à la Maison Familiale Rurale de BEYNAC (87).

Le Conseil accepte à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 70 € à cet établissement. Le Maire profite de l'occasion pour demander aux membres du Conseil leur avis sur l'octroi de subventions aux associations communales. Le Conseil accepte à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 200 € à l'ACCA, à AUVEZERE ANIMATION et à La TROUPE du SAUT RUBAN. Il précise que celles-ci devront remettre à la mairie leur bilan financier annuel et leur plan d'activités.

7/Pêche aux étangs des Forges.

Le Maire explique qu'il n'a pas pu obtenir de l'ONF une réduction du prix du loyer malgré le fait que l'Etang du bas ait été presque à sec toute l'année. Il ajoute que le prix des cartes est resté inchangé car la fuite d'eau qui provoque cette baisse du niveau de l'eau devrait être colmatée début avril.

8/ Animations marchés de nuit.

Les membres du Conseil se mettent d'accord sur les trois animations qui seront proposées aux marchés de nuit et sur la liste des marchands et artisans qui seront présents.

9/ Horaires d'ouverture de la mairie.

Le maire explique qu'il a été sollicité par son collègue le Maire de CONCEZE qui partage le temps de travail de la même secrétaire pour étudier la possibilité de rentabiliser au mieux ce poste. Il souhaiterait que cette secrétaire soit employée au même poste la journée complète au lieu de demi-journées comme actuellement. L'étude menée montre que la solution la meilleure serait que la secrétaire soit présente à SAINT-MESMIN le mardi et jeudi de 09H00 à 17 H00 avec une pause de 30 minutes à midi. Cette proposition impose une ouverture de la mairie de SAINT-MESMIN les mardis et jeudis de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00.

De même l'employée chargée de l'entretien verrait son emploi du temps modifié comme suit : le vendredi de 14h00 à 17h00 entretien de la mairie et le lundi de 14h00 à 17 h00 entretien du gîte communal ou de la salle d'accueil ou de la salle du temps libre. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité ces nouveaux horaires et demandent à ce qu'ils soient mis en place à compter du 7 avril 2015.

10/ Aliénation chemin rural Les Pagnons.

Le Maire présente la propriété du camping des Pagnons qui s'est agrandie par l'acquisition de toutes les maisons et granges du hameau et des terrains riverains. Il montre que le chemin qui traverse cette propriété ne dessert plus aucune parcelle enclavée et il indique qu'il serait souhaitable d'aliéner ce chemin et de le vendre aux propriétaires des Pagnons. Après avoir bien examiné la situation les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité pour l'aliénation et la vente de ce chemin. Le Maire indique que ce chemin sera donc inclus dans l'enquête publique qui va être lancée en avril pour l'aliénation et la vente de chemins et de terrains à Las Peycharias, à La Bécadie, La Rouye, la Forêt Barège, Les Monts.

Question diverses

Voirie :

Vu la situation budgétaire (Cantou financé et excédent budgétaire) le Maire pense que la commune peut financer dès 2015 des travaux de voirie conséquents. Il rappelle que la réfection de la route Les Bessades, Bois de Chat a été inscrite dès 2013 et qu'elle doit être prioritaire, il pense que la montée du Frugier est urgente à réparer, que la route qui mène du Poteau de Brussy au château se dégrade rapidement et qu'enfin la route de Lavaurie commence à être endommagée par endroits. Il a fait réaliser des devis par plusieurs entreprises et c'est l'entreprise FREYSSINET qui est la mieux placée pour la réfection des chaussées et l'entreprise CELERIER pour le curage des fossés et la mise en place de buses. Le Conseil décide à l'unanimité dégager une enveloppe de 45 000 € HT pour le revêtement des chaussées et une enveloppe de 10 000 € HT pour le curage des fossés.

Le curage des fossés devrait intervenir début avril et le revêtement des chaussées mi-avril et en septembre en fonction des travaux d'électrification en cours dans la zone Bois de Chat, les Bessades, et du débardage des bois dans le secteur de Brussy.

Electrification

Les travaux de renforcement du réseau sont terminés à Veau le Côteau (coût 75 000 €), ceux des Bessades, Les Pagnons, le Bois de chat vont commencer début avril (coût 135 000 €), ceux de la Rouye (15 000 €), la Bécadie (80 000 €) sont inscrits au programme 2016 ainsi que le renforcement de la ligne de Chez Bobas, le Belleu et Les Chaumettes (50 000 €) que le Maire a fait rajouter sur le programme lors de la réunion qu'il a eue le 12 mars au SDE 24.

Lors de cette réunion il a fait inscrire le Tournier du Breuil (15 000 €) et le moulin de Saint-Mesmin (50 000 €) avec une borne électrique au Pont de Saint-Mesmin pour le Bassin. Cela sera réalisé en 2017 après quoi il n'y aura plus de fils nus à SAINT-MESMIN et tous les réseaux auront été renforcés.

PLU/I

Le Maire regrette que les administrés ne se déplacent pas plus pour assister aux réunions publiques car l'avenir de la commune se joue avec le PLU/I.

Il précise que si rien ne change et que s'il n'y a pas une forte mobilisation il est prévu uniquement deux zones constructibles à SAINT-MESMIN (Le Bourg et Charoncle), que dans les hameaux de plus de 7 maisons éloignées de moins de 50 mètres seules certaines extensions pourront être autorisées sous certaines conditions et que tout le reste de la commune sera classé en habitat isolé où plus aucune construction ne sera admise ni même des garages ou piscines etc...

L'ordre du jour étant épuisé la fin de la réunion a lieu à 23h15.

Le Maire Guy BOUCHAUD

Rappel directives préfectorales concernant la réglementation relative aux meublés de tourisme.

2012

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le - 5 JUIL 2012

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET
DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Pôle des élections et de la réglementation

Affaire suivie par :
Laurence Privat
T : 05 53 02 25 42
F : 05 53 02 25 02
tourisme@pref.dordogne.gouv.fr

LE PREFET DE LA DORDOGNE

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de Dordogne

En communication à :

- Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement
- Monsieur le président du comité départemental du tourisme

OBJET : Réglementation relative au tourisme :

- nouvelles dispositions applicables aux meublés de tourisme,
- nouvelles dispositions applicables au classement des hébergements touristiques.

REFER : * Code du tourisme

- * Décret n° 2012-693 du 7 mai 2012

P. J. : * Formulaire cerfa n° 14004*02

- * Récépissé de déclaration en mairie de location de meublé de tourisme

Les meublés de tourisme :

Le décret n° 2012-693 du 7 mai 2012 prévoit de nouvelles dispositions applicables aux meublés de tourisme depuis le 1^{er} juin 2012 :

- * *Obligation de déclaration des meublés de tourisme classés ou non*

En application des dispositions de l'article L. 324-1-1 du code du tourisme, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme **qu'il soit classé ou non**, doit en faire préalablement la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé.

- * *Modalités d'application*

L'article D. 324-1-1 du code du tourisme fixe la procédure et le contenu de cette déclaration de location d'un meublé de tourisme classé ou non. La déclaration de location est adressée au maire de la commune où est situé le meublé par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. Je vous rappelle que cette déclaration ne doit pas être transmise aux services de la préfecture.

La déclaration précise l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du meublé de tourisme, le nombre de pièces composant le meublé, le nombre de lits, la ou les périodes prévisionnelles de location et, le cas échéant, la date de la décision de classement et le niveau de classement du meublé de tourisme.

Toute modification concernant un élément de la déclaration doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration.

Vous trouverez ci-joint le formulaire cerfa n° 14004*02 de déclaration et de récépissé afin de faciliter la mise en œuvre de ce nouveau dispositif par vos services.

- * *Sanctions*

La non-respect de l'obligation de déclaration d'un meublé de tourisme est puni des peines prévues pour les contraventions de la troisième classe (article L. 324-1-2 du code du tourisme).

Je vous serais reconnaissant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la publication et la mise en œuvre de ce nouveau dispositif en informant tous les loueurs de meublés de tourisme de votre commune.

Mon service se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire.

La préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

[Signature]

Les événements du trimestre en photos

